

## Accord à la distribution

# SUD ne signera pas

Trois mois de "négociations" auront donc accouché d'un accord concernant les seuls factrices, facteurs et leurs encadrant-es. Pourtant, depuis le début, les dés sont pipés. SUD, comme d'autres fédérations syndicales, n'a cessé de rappeler que la souffrance au travail concernait l'ensemble des branches et des métiers de La Poste. Ces négociations, ouvertes en catastrophe pour éteindre l'incendie médiatique, ne répondaient en rien à la situation sanitaire et sociale vécue par les postier-es dans l'ensemble de l'entreprise.

Même en se plaçant du point de vue du périmètre concerné par cet accord, l'escroquerie est manifeste. Les dirigeant-es de La Poste ont sorti du tiroir un projet d'accord entièrement calibré à la mesure de leurs projets pour la distribution et s'intégrant plus globalement dans le schéma industriel du courrier. Pour résumer, un accord d'accompagnement (et d'accélération) d'une politique qui a précisément conduit à la situation catastrophique à laquelle le dit accord est sensé répondre.

Au final, cet accord, c'est le démantèlement programmé de la tournée du facteur, des remplaçant-es encore plus flexibles, un rythme de restructurations accéléré, la casse même du métier.

Et le grand absent demeure l'emploi car, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, les 3000 CDI annoncés ne se traduiront pas par 3000 emplois de postier-es supplémentaires. D'une part ce sont 5000 emplois par an qui disparaissent à la distribution (donc 20 000 sur 4 ans, durée de l'accord), chiffre sur lequel La Poste est étrangement silencieuse. D'autre part une partie de ces CDI seront des requalifications d'emplois déjà existants (CDD, contrats de professionnalisation...). Quand on ajoute à cela le fait que ces CDI iront combler des postes déjà prévus au budget, on est en droit de se poser la question : combien d'emplois net au final ? Or l'emploi est bien la question clé. Par exemple la limitation de la sécabilité à 30 jours reste un vœu pieux sans un volant de remplacement suffisant.

Dans ce contexte, la pilule des promotions et primes annoncées en contrepartie de cette aggravation des conditions d'exercice du métier s'avèrera très vite amère. 200 € bruts par exemple pour le passage en coupure méridienne. Quand on compte les reprises de productivité, le bouleversement des horaires de travail et de l'organisation vie privée/vie professionnelle qui va de pair, on peut dire que ça fait maigre.

Il est donc hors de question pour SUD PTT de brader la santé des postier-es pour un plat de lentilles. La période de signature de l'accord court jusqu'au 31 janvier. En ce qui nous concerne, la décision est prise : nous ne cautionnerons pas une telle forfaiture en apposant notre signature. Nous consulterons nos syndicats la semaine prochaine pour décider si nous ferons valoir notre droit d'opposition à cet accord. A cette heure, une seule organisation syndicale a paraphé ce texte. Il est encore possible de s'y opposer en ne le signant pas.

Paris le 26 janvier 2017